

LES PAPI NOUVELLE GÉNÉRATION : RECOMMANDATIONS ET RETOURS D'EXPÉRIENCE



Journée technique d'information et d'échanges

Lundi 16 mai 2022 à Alixan - Gare Valence TGV (26)

Contexte

Le nouveau cahier des charges des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) publié en 2021 induit de gros changements avec notamment l'évolution de la procédure de validation, une étude obligatoire sur la vulnérabilité du territoire, des préconisations sur les Solutions Fondées sur la Nature, la mise en avant de la concertation sur le programme d'action, le développement du lien avec l'aménagement du territoire et des financements plus importants et fléchés différemment... De plus, les documents-cadres du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) sont amenés à évoluer prochainement. Le nouveau PGRI devrait impulser des démarches qu'il convient de structurer et d'accompagner.

De leur côté, les animateurs de PAPI éprouvent d'importants besoins d'échanges sur des points techniques liés à la mise en œuvre d'actions prévues dans leurs PAPI (réduction de la vulnérabilité, réseau de surveillance, d'alerte et gestion de crise, intégration du risque dans les documents d'urbanisme...) ou des points liés à l'élaboration et l'instruction des dossiers de PAPI. Il existe en effet parfois des incompréhensions entre les services de l'État et les collectivités locales porteuses de démarches. Il convient donc de faciliter les échanges entre animateurs directement et entre ceux-ci et les services instructeurs.

Public

Élus, agents des services déconcentrés de l'État (DREAL, DDT), techniciens et animateurs des procédures de prévention des inondations, chargés de mission GEMAPI, bureaux d'études.

Inscriptions en ligne jusqu'au 11/05/2022

[ICI](#)

ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 > ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.ARRAA.ORG



Objectifs

- > Appréhender la démarche PAPI 3 dans sa globalité, en intégrant le volet GEMA au même titre que le PI
- > À travers des retours d'expérience, obtenir des clés pour intégrer les dernières préconisations des différents axes des PAPI
- > Mieux connaître les nouveaux documents-cadres et procédures : PGRI et programmes d'étude préalable
- > Réfléchir aux stratégies à déployer en matière de concertation et de communication pour sensibiliser et associer la population et les acteurs du territoire au risque inondation et les accompagner pour mieux s'y préparer.

en partenariat avec :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

AUVERGNE -
RHÔNE-ALPES

LUNDI 16 MAI - PROGRAMME

9H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H30 CAHIER DES CHARGES PAPI 3 : RECOMMANDATIONS ET ACTUALITÉS

Nouveau cahier des charges PAPI 3 et suivi financier. Grille de lecture du PGRI.

> *Caroline SCHLOSSER - DREAL Auvergne Rhône Alpes*

> *Léa VERDIER ou Olivier CONTE - DREAL de bassin Rhône Méditerranée*

10H15 LES PROGRAMMES D'ÉTUDES PRÉALABLES (PEP)

Présentation des Programmes d'études préalables, recommandations et retour d'expérience.

> *Caroline SCHLOSSER - DREAL Auvergne Rhône Alpes*

> *Benjamin LE COLDROCH - PEP Loire Atlantique (44)*

11H00 PAPI VISTRE : EXEMPLE D'UN PAPI 3^E GÉNÉRATION

Exemple du montage d'un PAPI troisième génération ambitieux. Quelle gouvernance suite au regroupement de deux PAPI? Zoom sur les problématiques ruissellement, vulnérabilité et urbanisme.

> *Jean-Luc NUEL, Directeur de projet PAPI - EPTB Vistre Vistrenque / Nîmes Métropole (30)*

12H00 DÉJEUNER

14H00 TABLE RONDE - LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE D'UN PAPI

Mise en œuvre opérationnelle du PAPI et points de vigilances sur les différentes étapes réglementaires. Lien avec les services risques et eau des DDT.

> *Porteurs de PAPI et DDT associées - DREAL (à préciser)*

14H45 LES SOLUTIONS D'ADAPTATION FONDÉES SUR LA NATURE POUR PRÉVENIR LES RISQUES D'INONDATION

Pistes d'action et retours d'expérience.

> *Johan LAMOISSIERE - CEPRI*

15H15 INTÉGRATION DU RISQUE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

La ville de Saint Etienne a participé concours d'idées AMITER (organisé par le PUCA, la DGPR et le CEREMA) dont l'objectif est de mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels. Avec l'appui d'une Agence d'urbanisme et des acteurs publics du territoire, une démarche a été réfléchiée à l'échelle d'un quartier pour intégrer le risque dans les démarches d'urbanisme.

> *Maud PONCET - Saint Etienne Métropole (42)*

> *Romain JEANDRAU - Ville de Saint Etienne (42)*

16H00 LA CONCERTATION DANS LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Le SIRRA a inclus des processus de concertation à différentes phases du PAPI : en phase d'intention et lors de la phase de définition d'un schéma hydraulique.

> *Emmanuelle TACHOIRES - Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (38)*

16H30 FIN DE LA JOURNÉE

MARDI 17 mai - Journée réseau animateurs PAPI

La rencontre continue pour les animateurs PAPI à travers une journée réseau.

Informations et inscriptions par mail auprès de Chloé Renouard - Chargée de mission à l'ARRA²

chloe.renouard@arraa.org



PLAN D'ACCÈS

Bâtiment INEED
Rovaltain TGV
1, rue Marc Seguin
26300 ALIXAN

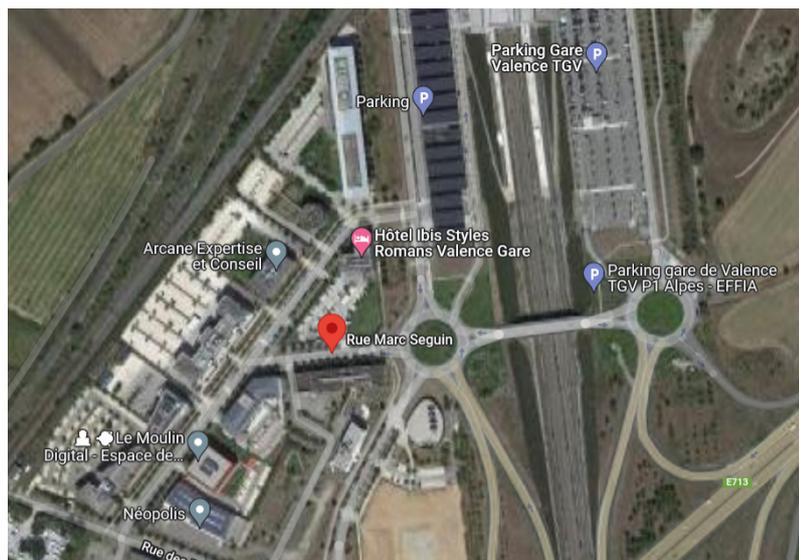


Accès

Depuis l'autoroute A7, sortir au péage « Valence Sud » pour ceux qui viennent du sud et « Valence Nord » pour les autres, puis suivre la direction « Grenoble ».

Depuis Valence ou depuis Grenoble, prendre la « sortie 4 - Gare TGV ».

Au rond-point, le bâtiment de l'INEED est l'édifice rectangulaire de couleur brique sur votre gauche.



Préparez votre itinéraire :
<https://goo.gl/maps/LxD5DKBYVds>

FRAIS D'INSCRIPTION

Inscriptions en ligne **ICI**

> Adhérent sans activité professionnelle	30 €
> Non adhérent sans activité professionnelle	50 €
> Adhérent en activité professionnelle	80 €
> Non adhérent en activité professionnelle	150 €
> Agent des services déconcentrés de l'Etat (DDT, DREAL)	Gratuit (mais inscription obligatoire)

Annulation : toute inscription qui n'aura pas été annulée 3 jours avant la date de la rencontre devra être réglée. En cas d'empêchement, une personne inscrite peut être remplacée par une autre au sein de la même structure. Ce remplacement devra être notifié avant la date de la journée.